

Directrice
A
L'ensemble des familles

Montlouis, mardi 29 juin 2021

Objet : message aux familles - port du masque

Mesdames, Messieurs,

Depuis une dizaine de jours, le port du masque n'est plus obligatoire dans l'espace public en extérieur quand la distance physique de deux mètres entre deux personnes est respectée.

L'enceinte de l'EHPAD n'est pas considérée comme le domaine public, c'est une propriété privée.

A ce titre, et compte tenu de l'actualité sanitaire qui reste toujours « sous contrôle », nous vous demandons de garder le masque à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments, de même que pendant les sorties en famille.

Nous vous remercions de continuer à appliquer cette consigne et de respecter les membres du personnel qui peuvent être amenés à vous la rappeler dans le cadre de leurs fonctions.

Très bonne journée à vous.

Bien cordialement.

Sophie GAVA
Directrice

EHPAD Bléré et Montlouis